

**Guide d’utilisation du litige stratégique: introduction**

**Résumé:**

Ce guide a été rédigé pour aider ceux qui travaillent pour les droits de l’enfant à comprendre ce qu’est un litige stratégique et à le considérer comme option dans le but d’apporter du changement pour les enfants en utilisant la loi.

Ce guide est destiné au personnel d’organisations non-gouvernementales (ONG) juridiques et non juridiques et peut être adapté à des procédures et cadres locaux.

Tous commentaires, suggestions, impressions ou liens vers d’autres ressources sont les bienvenus à ce stade dès lors qu’il s’agit de la première publication du guide.

Remerciements:

Ce rapport a été écrit par Patrick Geary, Simpson Thacher & Bartlett LLP, pour le Réseau d'information des droits de l'enfant (CRIN).

Contactez nous à: The Child Rights Information Network  
1, St. John’s Lane, London EC1M 4AR, United Kingdom.   
Tel: +44 20 7012 6865; Email: [info@crin.org](mailto:info@crin.org); Site internet: [www.crin.org](http://www.crin.org/).

**CONTENU:**

Chapitre 1. Qu’est ce qu’un litige stratégique?

Chapitre 2. Quand soumettre un litige stratégique?

Chapitre 3. Qui peut soumettre un litige stratégique?

Chapitre 4. Où soumettre un litige stratégique?

Chapitre 5. Comment soumettre un litige stratégique?

Chapitre 6. Pourquoi envisager de soumettre un litige stratégique?

Annexe 1: Références  
  
Annexe 2: Glossaire des termes juridiques

Chapitre I: Qu’est-ce qu’un litige stratégique - Introduction

* **Objectifs.** Un litige stratégique implique de sélectionner et d’apporter une affaire devant la cour dans le but de créer une évolution sociale de grande ampleur. Les personnes qui recourent à un litige stratégique veulent utiliser la loi pour laisser une trace au-delà de simplement gagner l’affaire en cours. Cela signifie que les litiges stratégiques sont autant concernés par les effets qu’ils auront sur les populations et les gouvernements qu’ils le sont du résultat des affaires elles-mêmes.
* **Plaidoyer.** A travers le dépôt d’une plainte, les avocats pour la justice sociale peuvent utiliser les tribunaux pour apporter un changement légal et social. Il s’agit souvent d’une campagne générale de soutien visant à attirer l’attention sur une problématique particulière ou pour promouvoir les droits de populations désavantagées. Beaucoup de groupes ou d’individus s’engageant dans un litige stratégique cherchent également à convaincre d’autres personnes de se joindre à leur cause ou d’influencer le gouvernement à changer ses lois.
* **Résultats**. Lorsqu’il est utilisé à bon escient, le litige stratégique peut engendrer des résultats innovants. Il peut inciter un gouvernement à agir pour fournir les soins premiers à tous ses citoyens, garantir des droits égaux pour les minorités, ou arrêter une activité dangereuse pour l’environnement. Il n’y pas de limites établies à ce que le litige stratégique peut accomplir.
* **Litige stratégique contre services juridiques**. Il est toutefois important de noter qu’un litige stratégique est très différent de l’idée traditionnelle qu’on se fait des services juridiques. Les organisations de services juridiques traditionnels offrent des services précieux aux clients et travaillent de manière diligente pour représenter et conseiller les clients quelque soit le problème qu’ils apportent. Cependant, comme les services juridiques traditionnels sont orientés vers le client et limités par les ressources de l’organisation en question, il est souvent impossible de regarder l’affaire de manière plus globale. Le litige stratégique, d’un autre côté, vise à changer les politiques et les types de comportements à une plus grande échelle. De cette façon, le litige stratégique n’est pas destiné à fournir les meilleurs services au plus grand nombre possible comme le feraient les services juridiques traditionnels.
* **Considérations**. Avant de lancer ou d’aider quelqu’un à lancer un litige stratégique, il y a plusieurs choses à prendre en considération. Il faut regarder quelles sont les questions légales, quels sont les objectifs, qui peut engager la procédure, quand et où, ainsi que comment présenter l’affaire. Ces questions sont étudiées plus longuement ci-après.

Version en ligne

Le rapport est disponible en ligne dans huit secteurs différents. Chacun contient des liens vers des informations pertinentes, de la jurisprudence et des rapports.

Veuillez noter que ceux-ci seront actualisés de façon régulière. Ci-dessous se trouve un bref résumé et un lien vers chaque section du site internet.

**2. Quand soumettre un litige stratégique?**

Comme pour beaucoup d’autres décisions, le synchronisme peut être un élément critique au succès du litige stratégique. Ce chapitre examine le meilleur moment pour introduire une affaire, les facteurs qui influencent cette décision, quand on peut attendre les résultats, et quelle genre de ligne du temps sera suivie.

Allez à : <http://crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=19044&flag=report>   
  
**3. Qui peut soumettre un litige stratégique?**  
N’importe qui ne peut engager des poursuites devant les tribunaux. Dans le cas d’un litige stratégique, comme dans tout procès, il est crucial de déterminer qui sont les acteurs. Ce chapitre identifie le ou les individus qui vont intenter le procès, qui ils poursuivront, si des individus ou des organisations non-parties au procès peuvent intervenir ou être impliquées de quelconque manière.

Allez à: <http://crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=19045&flag=report>

**4. Où soumettre un litige stratégique?**  
Intenter un procès peut s’avérer plus difficile que simplement aller jusqu’au tribunal local. En ce qui concerne un litige stratégique, le choix du tribunal a un énorme impact sur les chances de réussite et sur les éventuels résultats pouvant être obtenus. Au moment de votre recherche, vous serez surpris de toutes les options possibles. Ce chapitre vous donnera des conseils quant au lieu où déposer une plainte et selon les options disponibles, où il est plus approprié de déposer sa plainte.

Allez à: <http://crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=19046&flag=report>

**5. Comment soumettre un litige stratégique?**  
S’engager dans un litige stratégique peut être un processus long et compliqué et être parsemé de décisions à prendre.

Pour commencer, comment trouver, sélectionner et payer pour un avocat ? Comment avec l’aide de votre avocat, allez-vous prouver et soutenir votre affaire ? Une fois l’affaire terminée, comment se passe le suivi de l’affaire ?  
  
Allez à: <http://crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=19047&flag=report>   
 **6. Pourquoi soumettre un litige stratégique?**  
Le litige stratégique est un moyen de soutien créatif et puissant mais il n’est pas toujours la meilleure option ou la plus appropriée. Déposer un litige stratégique peut indubitablement s’avérer une aventure extraordinaire en soi mais il faut analyser tous les paramètres avant de s’engager. Ce dernier chapitre essaie de répondre aux questions suivantes: que peut apporter à votre cause un litige stratégique? Quelles difficultés allez-vous plus que probablement rencontrer ? Y-a-t-il d’autres moyens d’atteindre le même résultat ?  
  
Allez à : <http://crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=19048&flag=report>

**Chapitre II: Quand soumettre un litige stratégique?**

Résumé:

**1. Quel est le meilleur moment pour introduire un litige stratégique?**  
  
Comme pour beaucoup d’autres décisions, le synchronisme est un élément crucial du succès du litige stratégique. Ce chapitre examine le moment le plus approprié pour déposer une affaire, quels sont les facteurs influençant cette décision, quand peut-on espérer les résultats, quelle genre de ligne du temps sera suivie.

Examiner ses options. Toutes les affaires ne sont pas nécessairement vouées à être déposées sous forme de litige stratégique, et il n’est pas toujours nécessaire d’engager un procès pour atteindre son objectif ou servir sa cause. En général, un litige peut s’avérer être une procédure longue et coûteuse. Dans certains cas, il est raisonnable de conserver le dépôt d’un plainte dans le cas où certaines personnes ou gouvernements se sont avérés résistants à toute autre forme de changement. Il y a beaucoup de facteurs à prendre en compte lorsqu’on décide ou non de d’engager des poursuites:

o Y-a-t-il une problématique juridique sous-jacente qui illustre ou se rapporte à un problème social ou de société plus large ?

o Est-ce qu’une décision de justice est à même de redresser le problème? La décision du tribunal peut-elle avoir un effet étendu?

o Votre cause et la problématique principale de l’affaire sont-elles faciles à comprendre pour les médias et le public ? Quel est le potentiel de couverture médiatique ?

o Existe- il d’autres méthodes pour atteindre votre objectif? Si tel est le cas, comment se comparent-elles au litige stratégique en termes d’efficacité?

o Est-ce que les tribunaux de la juridiction dans laquelle vous allez déposer l’affaire sont indépendantes des autres branches du gouvernement, bien estimées et réceptives ou sympathiques à la fois à votre cause et aux litiges stratégiques en général?

Evaluer son affaire. Parce qu’un litige peut nécessiter beaucoup de ressources, il est sage d’évaluer et de rechercher votre affaire et les revendications que vous voulez soumettre avant d’engager le procès. Il faut examiner profondément les faits, les preuves, les revendications elles-mêmes et la juridiction dans laquelle vous pensez engager votre réclamation. Vous pouvez vous demander:

o Quelles sont les lois correspondant à vos revendications? Sont-elles généralement appliquées? Quel degré de clarté ont ces lois? Sont-elles écrites distinctement? Sont-elles interprétées clairement? Sont-elles appliquées clairement?

Veuillez noter qu’il est généralement plus facile de travailler avec et de baser sa revendication sur des lois claires, contrairement aux lois peu claires qui offrent plus d’opportunités de créer un nouveau et innovant précédent, mais à plus haut risque.

o A quel point vos revendications juridiques sont-elles solides ? Comment seront-elles regardées par les tribunaux et le système juridique ? Quel sera leur degré de popularité parmi la communauté locale, régionale et nationale ?

o Quelle est la probabilité de recevoir une décision favorable des tribunaux ?

o Le tribunal serait-il capable et disposé à fournir des remèdes innovateurs et non-traditionnels à votre affaire?

Dans certaines juridictions, les tribunaux peuvent ordonner à une personne, un gouvernement ou à une organisation poursuivie en justice de non seulement arrêter de causer de plus amples dommages mais de travailler activement pour remédier aux dommages causés et pour éviter que cela ne se reproduise dans le futur. Ces organismes seront peut-être amenés à inventer et à mettre en place de nouveaux systèmes et mécanismes pour protéger les droits, fournir des soins ou prévenir des abus.

Exemples de jurisprudence:   
1. M.C. Mehta v. State of Tamil Nadu and Others Supreme Court of India, Octobre 1990  
Dans cette affaire, le plaignant M.C. Mehta, un activiste indien poursuivait en justice l’Etat du Tamil Nadu dans le but d’améliorer les conditions de travail des enfants et pour apporter une éducation aux enfants sauvés d’un travail dangereux.  
Tous les détails: <http://www.crin.org/Law/instrument.asp?InstID=1264>  
  
2. Niños en conflicto con la ley: Instituto de Reeducación del Menor vs. Paraguay  
Un affaire amenée devant la Cour interaméricaine des droits de l’homme sur la détention des mineurs.   
Tous les détails (en espagnol): <http://www.crin.org/Law/instrument.asp?InstID=1255>

o Le succès de votre affaire pourrait-il engendrer des réactions violentes ou, des réactions ou répercussions politiques ? Et si elle était infructueuse ?

o Est-ce que la théorie supportant votre dossier est claire, simple et facile à comprendre? Si vous deviez avoir gain de cause, le remède que vous demandez est-il clair, simple et facile à exécuter ?

o Existe t’il un autre groupe ou une organisation qui serait plus à même de se charger de votre affaire ?

Questions de droit international. Si votre plainte implique du droit international des droits de l’homme ou du droit international en général, il serait bon de regarder comment le droit international interagit avec la juridiction dans laquelle vous prévoyez de déposez votre affaire.  
[Voir le guide de droit international sur les droits de l’enfant](http://www.crin.org/law/index.asp#_blank)

<http://www.crin.org/law/index.asp>   
  
Une des meilleures façons de le faire est de regarder comment le gouvernement applique les lois nationales et internationales existantes. Si l’application des lois existantes a été arbitraire ou inconsistante, cela peut renforcer votre affaire et fournir une opportunité pour donner conseil aux autorités et tribunaux locaux.

Vous pouvez vous demander:

o Comment le gouvernement et les tribunaux nationaux interprètent leur propres normes de droits civils, politiques et humains. Est-ce en ligne avec la façon dont la communauté internationale interprète ces normes?

Si les normes n’ont pas été clairement établies, il y a peut-être une opportunité par le biais d’un litige stratégique de travailler avec les gouvernements et les tribunaux pour trouver quelles devraient être les meilleures pratiques.

o Est-ce que les officiers et autorités gouvernementales locales et nationales bénéficient du conseil des tribunaux sur la façon dont il peuvent rencontrer et appliquer les normes internationales de droits humains.

o Y-a t’il raison de croire que le gouvernement ne se conforme pas entièrement avec soit les normes internationales soit ses propres normes nationales? Dans ce cas, existe-t-il des preuves qu’un défi juridique soit approprié?   
*Allez voir les lois internationales, régionales et nationales relatives aux droits des enfants par pays :* <http://www.crin.org/law/>  
  
Preuves. Fournir des preuves et des informations prouvant votre affaire est vital pour le succès de votre affaire. Sans preuve soutenant vos revendications, vous aurez une route ardue devant vous et des difficultés pour gagner devant les tribunaux. Il est également important de savoir que bien qu’on puisse apprendre beaucoup de choses dans l’évaluation, la recherche et l’enquête, il subsiste une chance que le tribunal n’accepte pas toutes vos informations comme preuve lors de l’examen de l’affaire.

o *Règles de preuves.* Il est important de vérifier les règles de preuves de la juridiction pertinente. Particulièrement, comme beaucoup de plaintes engagées en litige stratégique ne sont pas conventionnelles et peuvent s’avérer difficiles à prouver, Il est important de déterminer les règles pour la soumission de preuves moins courantes telles que les études sociologiques et de terrain.

o *Les experts*. Les experts peuvent être très importants pour fournir et analyser les preuves. Dans beaucoup de juridictions, les experts compétents dans un domaine particulier peuvent exprimer leur opinion à la cour d’une façon que les avocats et autres représentants ne peuvent. Pour cette raison, cela vaut la peine d’explorer si des témoins experts réputés et fiables ou des consultants seraient prêts à participer à votre affaire.  
*Voir le glossaire des termes juridiques*  
  
Les ressources. Quand on envisage d’introduire un litige stratégique, les ressources sont décisives. Un litige peut durer des années, même des dizaines d’années, et les ressources doivent être disponibles pour soutenir votre équipe de juristes et financer totalement toutes les activités nécessaires pour continuer l’affaire. Etant donné le résultat incertain à toutes les étapes du litige, il est nécessaire de penser au long terme et s’assurer d’avoir envisagé tous les scénarios catastrophes.

**2. Quels sont les conditions et les attentes quant au synchronisme?**   
  
Les statuts de limitations/ délais de prescription. (Qu’est-ce que cela signifie?) Un statut de limitation ou un délai de prescription est une loi qui détermine la limite dans le temps pour intenter un procès.

Chaque type de plainte ou de procès a un délai de prescription différent en général. Il est dès lors important de connaître la nature des plaintes que l’on veut déposer de façon à déterminer combien de temps il reste pour les déposer devant la cour. Il est également nécessaire de vérifier les statuts de limitation ou le délai de prescription de la juridiction dans laquelle on compte déposer son affaire. A cause des statuts de limitation ou du délai de prescription, trouver la meilleure affaire pour servir votre cause ou objectif par le biais du litige stratégique peut s’avérer difficile. Il est conseillé de rechercher les limites de temps à rencontrer dès que vous pensez que le litige stratégique est une stratégie intéressante à poursuivre.

o *Le commencement de la durée*. Le délai court en général dès que les actions que l’on veut poursuivre se sont déroulées, bien que dans certains cas il existe des prolongements spéciaux. Ces prolongements impliquent souvent des affaires dans lesquelles la partie lésée n’était pas au courant du dommage infligé au moment où il se produisait, comme par exemple dans les cas de fraude ou d’exposition à des substances toxiques et dangereuses. Dans ces cas là, le délai peut courir à partir du moment où la partie lésée devient consciente du dommage causé.

o *La fin de la duré*e. “Sonner” les statuts de limitation ou le délai de prescription signifie que le délai a cessé de courir. Le délai peut cesser de courir pour plusieurs raisons, notamment, si la personne lésée est temporairement handicapée. De plus, beaucoup de juridictions font courir le délai quand les enfants ont atteint la majorité.

Appels. En cas de non-succès de l’affaire devant un tribunal de première instance ou devant une autre procédure judiciaire, vous pourrez peut-être contester cette perte et demander à une cour d’appel de jeter un oeil sur votre affaire. Cependant, il est probable que si vous arrivez en appel, il y aura un temps limite pour demander à la cour de plus haute instance de regarder la décision ou l’ordre du tribunal de première instance.   
Au moment d’introduire une affaire, il est nécessaire de regarder si un appel est garanti, si vous pouvez faire appel mais qu’il ne sera pas automatiquement accordé, ou si la décision de la cour ne sera pas finale. Si vous pouvez à tout le moins faire appel, prenez note de la date limite pour commencer la procédure, qui en général commence par remplir une requête légale ou par contacter le tribunal d’une autre manière. Quelques juridictions accordent parfois un délai supplémentaire à la date butoir. Cependant, il est raisonnable de vérifier cela car les délais supplémentaires ne sont pas toujours automatiques.   
  
Exhaustion des voies de recours. Pour qu’une affaire soit entendue par un tribunal international ou une cour nationale de plus grande instance, il faut avoir éteint toutes les voies de recours. Cela implique qu’il faille utiliser toutes les autres voies juridiques disponibles avant que l’affaire soit entendue par un nouveau tribunal.   
  
En ce qui concerne les tribunaux internationaux, il peut s’avérer que vous soyez tenus de passer devant les tribunaux nationaux de la juridiction dans laquelle vous comptez engager des poursuites jusqu’à ce qu’il ne soit plus possible de faire appel. Ensuite, il peut y avoir un délai quant au dépôt de l’affaire devant une plus haute cour, autrement la décision ou l’ordre du dernier tribunal reste valable. Beaucoup de tribunaux internationaux fixent cette limite à six mois.

o *Exceptions*. Il peut y avoir des exceptions à la fois pour l’extinction des voies de recours et pour toutes autres limites de temps établies. Par exemple, si vous arrivez à prouver que les tribunaux de la juridiction dans laquelle vous comptez déposer votre plainte sont corrompus, vous ne serez pas obligés de poursuivre un recours devant ces tribunaux. Ou alors, si vous pouvez démontrer que vous ne pouviez pas introduire votre affaire dans le délai imparti, vous aurez peut-être droit à un délai supplémentaire.

A quels délais peut-on s’attendre ? Parce que le litige stratégique implique nécessairement d’autres personnes, organisations ou gouvernements et doit être supervisé par une instance judicaire, il est souvent difficile de prédire le temps à courir pour obtenir une décision finale. Un certain nombre de facteurs peuvent influencer la durée d’une affaire judiciaire, mais en général, le litige durera plus longtemps plus l’affaire est complexe, plus il y a de parties impliquées, plus les parties sont peu coopérantes pour la résolution de l’affaire et plus l’agenda de la cour est très rempli. Dans certains cas, cela peut prendre des années, ou encore des dizaines d’années pour avoir une décision finale. Cela peut aussi varier entre juridictions et à l’intérieur des juridictions.

Avant d’introduire un dossier, il est important de faire de son mieux pour estimer le temps que prendra l’affaire. Bien qu’il soit impossible de savoir avec exactitude quand vous aurez une décision, vous pouvez obtenir une palette de délais dans lesquels vous pouvez espérer avoir des nouvelles de la cour. Avec l’aide de cette palette, vous pouvez prévoir du temps et des ressources de manière appropriée et fixer les attentes de toutes les parties impliquées.

o *Mesures provisionnelles*. Dans certaines cours ou tribunaux, il est possible d’appliquer des mesures provisionnelles, aussi appelées mesures provisoires, injonctions provisoires et injonctions préliminaires. Les mesures provisionnelles sont conçues pour éviter plus de tort aux parties pendant que l’affaire est pendante de façon à ce que la cour ou le tribunal puisse ordonner aux défendeurs d’arrêter certaines actions au début de l’affaire ou pour éviter qu’une loi ou une politique potentiellement dangereuse entre en vigueur. Une fois le verdict prononcé, les mesures provisionnelles peuvent devenir permanentes, être modifiées ou levées entièrement.

**Part III: Qui peut soumettre un litige stratégique?**

Résumé  
  
Qui va engager des poursuites?  
  
Engager des poursuites n’est peut-être pas aussi simple que d’aller jusqu’au tribunal local. Quand on envisage un litige stratégique, choisir où déposer son affaire a une importance sur les chances de succès et les éventuels résultats à venir.

Lors de vos recherches, vous serez surpris de toutes les options qui se présentent à vous. Ce chapitre vous donnera des conseils sur l’endroit où déposer votre affaire. Et à partir de ces choix, là où il fait le plus de sens d’engager des poursuites.   
  
Statut. Beaucoup de juridictions nécessitent toujours ce qui s’appelle le statut. Il s’agit d’une manière supplémentaire de déterminer qui peut intenter un procès. Par exemple, dans beaucoup de pays, pour pouvoir avoir le statut pour engager des poursuites, il faut avoir été directement lésé ou victimisé par la personne, l’organisation ou le gouvernement que l’on poursuit. Il est important de vérifier si votre juridiction ou la juridiction dans laquelle vous comptez déposer votre affaire nécessite le statut, et dans ce cas, quelles sont les limites imposées à celui qui peut engager les poursuites. Certaines juridictions peuvent se montrer plus laxistes quant aux conditions de statut pour des affaires introduites dans « l’intérêt général ».

o *Organisation versus Individu.*  Les conditions de statut mettent au clair si une organisation peut engager des poursuites de la part de personnes qui ont été lésées, ou si ces personnes doivent le faire directement. Si vous avez le choix entre les deux, notez qu’une affaire déposée au nom du groupe entraînera certainement plus de publicité pour votre groupe que si le nom du groupe n’était pas mentionné.

o *Tierces parties*. Le statut peut déterminer si des tierces parties intéressées peuvent intervenir directement ou se joindre à un procès qui a déjà été intenté. Ces tierces parties sont des personnes ou des organisations qui n’ont pas été directement lésées par les actions ou le comportement de la personne, de l’organisation ou du gouvernement qu’elles poursuivent en justice mais qui ont cependant un intérêt sur le résultat du litige.

• Les organisations non-gouvernementales à tendance légale voudront peut-être intervenir dans une affaire pour de nombreuses raisons. Ils se peut qu’ils voient les questions majeures comme centrales à leur mission, estiment que leurs ressources seraient d’assistance nécessaire ou véritable, ou voient l’affaire comme une opportunité pour une bonne publicité.

• Si les tierces parties ne sont pas permises d’intervenir directement ou de se joindre à l’affaire, elles pourront toujours assister dans le litige en donnant leur opinion, à savoir une amicus curiae. Amicus curiae signifie “ami de la cour,” et beaucoup de juridictions permettent aux organisations intéressées de préparer et de déposer les documents légaux en soutien d’une des parties au procès.

Exemples:   
  
1. Le Commissaire aux droits de l’homme du Conseil de l’Europe peut soumettre une amicus curiae, voyez: <http://www.coe.int/t/commissioner/Activities/mandate_en.asp>

2. Etats-Unis: Une audience au procès, pour laquelle Human Rights Watch a soumis une amicus curiae préparée par la Stanford Immigrants Rights Clinic, aura lieu ce vendredi 20 juillet à la Commission interaméricaine à Washington, DC.   
Allez à: <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=14053>

Recours collectif. Un recours collectif peut être possible dans certaines juridictions. Dans ce cas, un petit groupe de personnes intentent un procès au nom d’un groupe beaucoup plus large.  
Intenter un recours collectif peut nécessiter l’approbation de la cour. Il est donc nécessaire de découvrir quelles sont ces conditions avant de soumettre l’affaire à la cour. Il se peut que les cours examinent les personnes désireuses d’intenter un procès, leur requête, et les personnes qu’elles espèrent représenter. Il est donc nécessaire de prendre ces considérations en compte si vous désirer introduire un recours collectif.

Exemples:

1. Etats-Unis: Discrimination/droit des indigènes: Antoine et al contre Winner School District. Un juge fédéral américain a émis un décret pour la mise en vigueur d’un accord entre la communauté Winner/Ideal Native American et le Winner School District, South Dakota, pour régler un recours collectif introduit au nom des étudiants natifs américains par l’Union américaine des libertés civiles.  
Allez à: <http://www.crin.org/Law/instrument.asp?InstID=1227>

2. Nigéria: Procès en recours collectif contre Pfizer pour avoir testé sur des enfants

Nouvelles: <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=13828&flag=news>

**2. Comment choisir les poursuivants?**  
  
Trouver et recruter les poursuivants. Toutes les affaires de litige stratégique ne sont pas choisies soigneusement dès le commencement. Cependant, étant donné la nature du litige stratégique, vous serez peut-être amenés à rechercher les bonnes personnes pour introduire une affaire qui soutien votre cause ou objectif. Si vous envisagez ce genre d’affaire, il existe plusieurs manières de rechercher et d’identifier les personnes qui peuvent déposer plainte auprès de la cour. Ces personnes sont généralement connues sous le nom de poursuivants, mais peuvent également s’appeler plaignants, demandeurs ou requérants.   
Avant de rechercher des poursuivants, il est nécessaire d’examiner les lois et pratiques locales afin de déterminer si et comment il est possible de recruter ou solliciter des clients. Gardons en tête que les règles peuvent différer pour les clients payants et non-payants. Peu importe que vous attendiez que les poursuivants paient les services juridiques en relation avec votre affaire, souvenez-vous que vous chercher à promouvoir votre cause ou celle de votre organisation quand vous parlez à des poursuivants éventuels. Soyez clairs et directs sur votre objectif. Avec cela à l’esprit, vous trouverez ci-dessous une liste de moyens courants pour trouver ou recruter des poursuivants:

o Visite sur place/entretiens;

o Référence d’un service d’aide juridique ou d’autres services juridiques orientés vers le client;

o Référence d’ une ONG;

o Chaînes existantes pour les plaintes, comme les organisations ou groupes locaux, la communauté ou l’hôtel de ville, et les unions des travailleurs et syndicats;

o Etablir de nouvelles chaînes ou points pour recevoir les plaintes avec l’assistance de la communauté, les avocats locaux et nationaux, les procureurs intéressés, les étudiants en droit et les autres bénévoles;

o Tenir des consultations ou des heures de bureau;

o Programmes de formation;

o Journaux, magazines d’information, bulletins sociaux et autres publications;

o Imprimés ou publicité en ligne, et

o Réunions ou conférences avec les avocats et les juristes.

Evaluer les poursuivants éventuels. Une fois que vous avez déterminé que l’affaire d’un poursuivant éventuel (ou de plusieurs poursuivants) peut avancer votre cause d’une manière significative, il faut évaluer les circonstances particulières et les caractéristiques individuelles du ou des poursuivants avant d’intenter le procès. Voici quelques considérations à prendre pour cette évaluation :

o Les points forts et les faiblesses des réclamations du poursuivant éventuel, et les faits individuels entourant ces réclamations;

Ces plaintes peuvent s’avérer plus attrayantes si elles proviennent d’incidents ou impliquent plusieurs motifs.

Dans certains cas, il peut être recommandé de rester sur un terrain légal plus traditionnel et établi si vous testez la puissance d’une nouvelle loi ou combattez une discrimination bien répandue.

Par exemple, vous pourriez soumettre une simple plainte pour discrimination d’emploi plutôt que d’adopter un argument plus créatif ou un argument original.

o Les moyens financiers du poursuivant éventuel, en particulier s’ils comptent utiliser des services juridiques;

o Le style de vie, l’horaire, le temps libre et la disponibilité pour les rencontres et pour activement participer à l’affaire;

o L’intérêt du poursuivant éventuel à la cause;

o Les traits personnels, tels que la crédibilité, le charisme, et la capacité à communiquer clairement et efficacement ; et

o Les grandes chances de succès et les effets d’un succès ou d’un échec sur l’existence future du poursuivant éventuel.

Questions de sécurité. Il est extrêmement important de prendre en considération la sécurité des poursuivants actuels ou éventuels et de toutes les personnes impliquées dans l’affaire à tout moment.  
  
Les poursuivants, les avocats, les organisations et autres personnes assistant au procès, ou même simplement soutenant l’affaire peuvent faire face à des conséquences économiques, sociales et personnelles. Il est vital de s’assurer que les personnes impliquées se sentent en sécurité et protégées. S’il y a d’immédiates répercussions contre l’affaire quand elle est déposée en justice ou que la situation empire au furet à mesure, vous devez vous assurer que toutes les parties impliquées sachent qui contacter dans le cas où elles se sentent menacées.   
Si une personne ou une organisation sent au bout du compte qu’elle doit arrêter son implication dans l’affaire, il vous est conseillé de discuter de cette décision avec eux, mais avant tout de respecter leur volonté.  
  
Confidentialité. Toutes les communications entre avocats et clients éventuels ou actuels doivent être tenues dans la plus stricte intimité. Même une réunion avec les avocats ou simplement réfléchir à intenter un procès est confidentiel. Quand vous vous entretenez avec les poursuivants éventuels en relation avec un procès, vous devez leur affirmer que vous avez l’intention de garder toute information acquise dans la confidence à moins qu’ils vous permettent de partager, de diffuser, ou d’utiliser cette information d’une autre manière. Ceci devrait être le cas qu’ils deviennent en fin de compte poursuivant dans votre affaire ou participent d’une autre manière au procès.

**3. Comment choisir les accusés?**  
Déterminer et sélectionner à partir d’accusés éventuels. Il est tout aussi important de trouver des gens qui déposeront une plainte que d’arriver à comprendre qui ils devraient poursuivre. Dès qu’une affaire est déposée, la partie poursuivie est généralement appelée accusé, ou peut aussi être appelée défendeur. Dans certains cas, l’identité de l’accusé dans un procès sera très claire. Cependant, il peut y avoir plus d’options disponibles que vous ne le pensez, et il est dès lors conseillé de prendre en considération plusieurs facteurs:

o *Le fondement*. Le fondement de votre plainte et les lois que vous désirez mettre en vigueur pourront déterminer ou formellement indiquer qui sera l’accusé juste.

o *La procédure*. Les lois soulignant votre plainte ou la cour dans laquelle vous déposez votre plainte peuvent avoir des conditions procédurales suggérant ou mandatant de sélectionner un accusé particulier.

o *Le succès*. La probabilité de succès à intenter un procès contre un accusé éventuel peut également entrer en considération. Il pourrait être plus facile de prouver qu’un accusé éventuel est responsable de la souffrance de votre poursuivant plutôt qu’un autre. Dès lors, vous pourriez envisager de concentrer votre attention et ressources sur les accusés contre lesquels vous avez plus de preuves.

o *Les remèdes*. Différents accusés peuvent offrir différentes solutions pour remédier aux torts soufferts par votre poursuivant si vous gagner le procès. Par exemple, si vous poursuivez une compagnie, ils pourront éventuellement vous offrir de l’argent mais ne pourront changer la loi. Lors de la sélection des accusés, vous devriez reconsidérer votre objectif principal dans l’affaire pour trouver quel accusé pourrait vous apporter les résultats que vous attendez. Souvenez-vous que l’accusé sera utile pour apporter les changements sociaux escomptés.

o *Des accusés multiples*. Tout comme il est possible d’avoir des poursuivants multiples, il est possible d’avoir des accusés multiples. Il peut être censé de poursuivre plus d’une partie à la fois pour obtenir le soulagement recherché, en particulier si vous espérez de l’argent. Dans certains cas, un accusé peut être requis de payer pour les torts causés par tous les autres accusés. Cela s’appelle la responsabilité conjointe.

Accusé type dans un litige stratégique. Il y a peu de types d’accusés qui sont régulièrement poursuivis dans un litige stratégique. Comme le but du litige stratégique est un changement social plus large, les accusés sont bien souvent des branches du gouvernement.   
  
Cependant, parfois, il est possible de poursuivre des compagnies publiques ou privées et des grandes sociétés. Voici une liste des accusés les plus courants lors d’un litige stratégique et les facteurs à prendre en compte en cas de poursuites juridiques contre eux :   
  
o *Gouvernements nationaux*. Les gouvernements nationaux ont probablement les plus larges pouvoirs pour changer les lois ou pratiques à une grande échelle. Ils ont également le plus de ressources pour défendre un procès et être les plus résistants au changement. Voici quelques questions que vous pouvez vous poser avant de poursuivre un gouvernement national :

Quelle sera la position probable du gouvernement par rapport au procès ? Va-t-il soutenir l’affaire ou faire vœu de la combattre? Pourquoi ?

Si le gouvernement national ne vous soutient pas, y-a-t-il une opposition politique organisée? Est-ce que cette opposition est publique et vocale ?

Si le gouvernement dans son ensemble ne vous soutient pas, y-a-t-il des nationaux ou des politiciens locaux qui veulent ou voudraient offrir leur soutien?

Combien de moyens le gouvernement national pourra-t-il dévouer à la défense de la cause? Quelles sont les compétences des avocats ? Quelle sera leur stratégie?

Y-a-t-il des élections prochainement ou d’autres changements qui pourraient avoir un impact sur la position du gouvernement national?

o *Branches du gouvernement national et niveaux inférieurs du gouvernement*. Cette catégorie inclut les autorités nationales et locales, les agences gouvernementales ou ministères, et certaines institutions. A l’intérieur d’une juridiction, les régions et municipalités ou autres sous-divisions politiques peuvent avoir leur propres pouvoirs gouvernementaux et donc être des accusés appropriés. Dans un système fédéral, les gouvernements de chaque Etat peuvent être également appropriés. Comme pour la catégorie précédente, il est important de se poser les questions de savoir la position et les moyens de l’accusé éventuel. Cependant, quand on poursuit une branche inférieure du gouvernement, il y a un certain nombre de considérations à prendre en compte également:

Si le procès est couronné de succès, est-ce que le gouvernement défendeur aura les ressources, les fonds et l’infrastructure nécessaires pour fournir l’aide requise ?

Y-a-t-il une opposition locale ou communautaire? Dans ce cas, y-a-t-il moyen de la battre ?

Est-ce que le procès va attirer l’attention nationale ? Si c’est probable, est-ce que les politiques nationales vont changer la perception du procès ou plutôt influencer le gouvernement ou la communauté entière ?  
   
o *Sociétés*. POursuivre des grosses sociétés peut avoir un impact de taille globale et établir des précédents solides pour des pratiques d’entreprises. Cependant, les grosses sociétés ont également beaucoup de moyens juridiques, et donc les procès peuvent s’avérer difficiles étant donné le nombre de places et la façon dont une grosse société fait des affaires.

Les sociétés publiques, qui sont cotées sur les marchés et ont une plus grande envergure peuvent s’attendre à des réactions lors du procès de la part de beaucoup de parties intéressées. Parmi ces parties, on retrouve les actionnaires de la société, la direction, les travailleurs, les créditeurs et les concurrents; les marchés financiers généraux et les régulateurs de marché y prennent aussi de l’intérêt.

Exemples:

1. Russie: Procès Chelyabinsk/Mayak sur des installations nucléaires-fédération de Russie, 2004. Suite à l’une des plus grandes catastrophes nucléaires de l’histoire du monde dans l’usine nucléaire Mayak en 1957, les communautés près de Chelyabinsk, en Russie ont continué à souffrir des effets des radiations. Les enfants aussi jeunes que 10 ans étaient forcés d’assister au nettoyage des déchets toxiques à mains nues; Ainsi, ceux qui ne sont pas décédés des suites de l’accident ont survécus pour faire face à de sérieux problèmes de santé. Allez à: <http://www.crin.org/Law/instrument.asp?InstID=1262>

2. Nigéria: procès contre Pfizer, allez à: <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=13828&flag=news>

3. Côte d'Ivoire: Procès contre Nestlé, Archer Daniels Midland Co., Cargill sur la problématique du travail des enfants. L’affaire fut déposée par un certain nombre d’individus qui avaient été trafiqués du Mali pour travailler comme esclaves dans les fermes de cacao. Tous les détails sur: <http://www.crin.org/docs/FileManager/nestle_cocoa.pdf>

**4. Quel rôle peuvent jouer les ONG et autres intervenants?**  
Les ONG. Beaucoup, sinon la plupart, des ONG ne sont pas entièrement équipées pour conduire un litige stratégique de grande ampleur sans assistance. Si une affaire doit être déposée dans un endroit au delà d’une distance raisonnable de voyage de l’ONG ou d’un bureau local, il peut être difficile de poursuivre ce procès sans représentation locale. Cependant, les ONG n’ayant pas de ressources pour poursuivre leurs propres affaires peuvent quand même être très impliquées dans un litige stratégique. Elles peuvent identifier les accusés éventuels et les affaires, gérer, assister et conseiller sur des procès courants, publier et faire la publicité des progrès de l’affaire ainsi que de la décision éventuelle et des résultats ; et généralement défendre la cause pour plus de changement.  
   
Les autres organisations intéressées. Il peut être intéressant de penser à réunir des personnes et des organisations qui ne sont pas directement impliquées dans votre affaire mais qui néanmoins sont intéressées d’y participer.  
   
Il faut considérer qui pourrait être intéressé et pourquoi ils voudraient s’impliquer; vous pourriez éventuellement rassembler des ressources ou travailler sur l’affaire ensemble. Vous pouvez vous entretenir avec des conseillers juridiques, des ONG locales ou des experts dans le domaine relatif à l’affaire; ils peuvent peut-être vous aider à formuler une stratégie juridique, fournir des preuves utiles, rassembler de l’aide dans la communauté, et donner un avis général et des encouragements. Avant de se lancer, il faut garder à l’esprit que l’on peut avoir affaire à des informations sensibles ou confidentielles. Soyez certains de soumettre toute tierce partie éventuelle à l’approbation des avocats et des poursuivants.

**Part IV: Où soumettre un litige stratégique?**

Résumé

**1. Où peut-on engager des poursuites?**  
  
Intenter un procès ne se réduit pas à descendre au tribunal local. En ce qui concerne un litige stratégique, le choix du tribunal a un énorme impact sur les chances de réussite et sur les éventuels résultats pouvant être obtenus. Au moment de votre recherche, vous serez surpris de toutes les options possibles. Ce chapitre vous donnera des conseils quant au lieu où intenter le procès et selon les options disponibles, où il est plus approprié de déposer son affaire.  
Rechercher les lois juridictionnelles. La première étape implique de déterminer où déposer son affaire. Il faut repérer et examiner les lois, règles et pratiques locales, régionales, nationales et internationales pertinentes qui établissent qui peut engager des poursuites, quand les commencer et ce que cela implique.   
Vous devrez trouver où votre plainte peut rencontrer le critère nécessaire pour intenter le procès; soyez créatif et sensé quand vous commencez votre recherche et vous serez surpris de toues les options se présentant à vous.

o *La juridiction*. Si vous intenter votre procès dans un tribunal local, régional ou national, cet endroit s’appelle la juridiction. Les lois et règles qui s’appliquent dans cette juridiction seront très importantes pour le résultat de votre affaire. Parfois, une juridiction peut consulter ou appliquer les lois d’une autre juridiction quand cela lui est demandé, mais peut également le faire de sa propre initiative et avec sa propre opinion. Les juridictions ont des règles très différentes au sujet du quand et par qui peut être déposée une plainte. Il peut y avoir des conditions de résidence, de citoyenneté ou autres.

o *Les mécanismes internationaux*. Si vous déposez votre affaire dans un organisme international, ils peuvent appliquer les règles et les lois d’une juridiction particulière. Mais en déterminant si vous avez droit à engager des poursuites, vous trouverez certainement votre réponse dans les règles des cours et tribunaux. Si vous choisissez de déposer auprès d’un organisme international, soyez sûrs de penser à comment l’affaire peut interagir avec les efforts locaux, régionaux, nationaux et internationaux.   
En apprendre plus sur les mécanismes internationaux ICI.  
Comment soumettre une plainte aux Nations-Unies: <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=17390&flag=report>

**2. Où doit-on soumettre son affaire?**  
  
Options générales. Au moment de déposer votre affaire, il ne faut pas penser qu’à l’endroit où la déposer. Les premières pensées vont aller vers les juridictions où les poursuivants habitent, où les accusés habitent et où les actions ou violations que vous poursuivez se sont déroulées. Cependant, ce ne sont pas vos uniques choix – il y a à la fois des tribunaux internationaux et des cours nationales dans d’autres juridictions qui voudront peut-être entendre l’affaire. Après avoir rassemblé toutes ses options, il peut s’avérer utile de rechercher les juridictions, cours, tribunaux et autres organismes judiciaires avant de faire votre sélection. Voici une liste générale des endroits à prendre en considération pour le dépôt d’une affaire:

o Cours municipales, locales ou régionales;

o Cours nationales;

o Cours, tribunaux ou commissions internationales ; et

o Organismes des Nations-Unies.

Juges et juristes. L’indépendance et l’intégrité des juges et juristes travaillant dans la juridiction est crucial pour votre succès. De façon à s’assurer que votre affaire à une chance loyale, les juges, les avocats et tout le personnel judiciaire et juridique doivent avoir des moyens, des opportunités et du soutien pour bien faire leur travail.

o *Juges*. Comme les juges et les employés de la cour vont superviser et écrire les ordres et décisions relatifs à l’affaire, vous avez intérêt à regarder à un système qui offre un système judiciaire compétent, bien formé, indépendant et impartial. Etant donné la nature progressiste du litige stratégique, vous préférerez peut-être des juges plus dynamiques.

Si les juges d’une juridiction particulière sont connus pour leur partialité ou leur caractère influençable, l’objectif de votre affaire peut ne pas être de gagner mais de mettre en évidence la corruption et d’en informer la communauté internationale.

Exemple: Guatemala: Affaire déposée devant la Commission interaméricaine des droits de l’homme par deux ONG sur un problème de juges prenant une part financière dans les adoptions légales. Allez voir à : <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=15672&flag=news> [espagnol]

o *Avocats*. Les avocats sont les éléments primordiaux pour gagner l’affaire car ils vont plaidoyer dans la salle d’audience au nom des poursuivants. Pour être efficaces, les avocats doivent être capables de travailler sans être menacés, intimidés, persécutés ou autrement faire face à des interférences. Ils doivent être capables de voyager librement pour rencontrer leurs clients, les experts, les consultants et toutes autres personnes impliquées dans l’affaire à la fois au niveau national et international. S’ils agissent dans le cadre des codes de conduite éthique ou professionnelle d’une juridiction ou d’un tribunal, ils doivent pouvoir compter sur ces codes et savoir qu’ils ne seront pas sanctionnés ou autrement punis pour leur comportement en relation avec l’affaire.

Systèmes juridiques. Parce qu’il existe différents systèmes juridiques opérant parmi les juridictions, l’impact que votre affaire peut avoir sur les lois de ces juridictions varie grandement. Les trois systèmes juridiques principaux dans le monde sont le droit commun, le droit civil et le droit religieux. Il faut déterminer quel système chaque juridiction éventuelle a adopté et savoir quel impact aura ce système sur votre affaire. Vous pouvez également rechercher la manière dont les lois ou les traités internationaux interagissent avec les systèmes juridiques de la juridiction en question.

o *Droit commun*. Certaines juridictions, en particulier celles du Royaume-Uni et des anciennes colonies britanniques opèrent selon le système du droit commun. Dans les juridictions de droit commun, la loi est déterminée non seulement par les lois écrites mais également par les décisions de la cour. Ce qui veut dire que lorsqu’un juge examine l’affaire, il ou elle prendra en compte les statuts, les régulations, les conseils, les codes et autres lois écrites que vous lui soumettez, mais également toutes les décisions passées pouvant se rapporter à votre affaire. Dans les systèmes de droit commun, le précédent – l’ensemble de toutes les décisions passées – joue un rôle plus grand que dans les autres systèmes juridiques.

o *Droit civil.* Le droit civil est le système juridique le plus répandu et est en vigueur dans la plupart des pays d’Europe continentale et des anciennes colonies européennes. Le droit civil s’appuie beaucoup plus sur des codes écrits que le droit commun. Par conséquent, le précédent joue un rôle minimal et les juges vont généralement donner moins d’importance aux décisions passées dans les juridictions de droit civil. Ce qui veut dire que bien que votre affaire puisse avoir un impact important sur la vie des poursuivants, cela ne va pas nécessairement changer beaucoup la façon dont les tribunaux regardent la loi en général ou lors d’affaires similaires dans le futur.

o *Droit religieux.* Dans les systèmes juridiques religieux, les doctrines ou textes religieux ont un rôle premier pour façonner, interpréter et appliquer les lois de la juridiction. L’importance des décisions de la cour et des précédents variera en fonction de la religion dominante et du système juridique précis en place, mais les juges dans beaucoup de juridictions donnent au moins un certain poids à la fois aux décisions précédentes et aux opinions de juristes religieux respectés.

o *Droit international*– systèmes monistes et dualistes. En général, les juridictions approchent les traités et accords internationaux de deux manières. Dans ce qu’on appelle les systèmes monistes, les lois et accords internationaux peuvent être mis en application directement par les autorités nationales et dans les tribunaux nationaux une fois que le traité ou l’accord a été ratifié et est entré en vigueur.

Dans les systèmes dualistes, cependant, les traités ou accords ne peuvent être mis en application par les autorités ou dans les tribunaux que lorsqu’une loi nationale a été passée pour incorporer les principes contenus par ces traités ou accords. A cause de cela, si votre procès implique des questions internationales, il sera plus simple d’engager votre affaire dans un système moniste, une juridiction qui appliquera le langage clair du traité ou de l’accord lui-même.

Lois et procédures. Différentes cours, même dans la même juridiction, peuvent avoir des lois, règles et procédures très différentes. Elles vont se baser fortement sur différents précédents en analysant la loi et vos réclamations. Dès lors, il est bon de vérifier quelles sont les vues et les prédispositions probables de chaque cour ou tribunal l’égard de votre affaire. Pour commencer, il faut regarder si la cour ou le tribunal où vous espérez déposer votre affaire a déjà traité des affaires similaires avant ou in litige stratégique en général. Si ce n’est pas le cas, vous devrez essayer de trouver si les juges et les cours ont un rôle actif dans la supervision des affaires et quelles sont leur tendances générales. Les tribunaux et juridictions plus conservatives seront peut-être moins ouvertes aux réclamations innovatrices ou aux litiges activistes innovants.

o Les affaires continues. Si lors de votre recherche vous découvrez qu’une cour ou un tribunal est en train d’adresser une affaire avec un sujet similaire au votre, vous pouvez envisager de contacter les avocats de cette affaire pour coopérer et rassembler vos ressources. Vous pourrez peut-être également déposer votre propre affaire et demander à la cour ou a tribunal de considérer adresser les deux affaires en même temps.

Remèdes et impact. En fonction de la cour où l’on dépose son affaire, les remèdes à obtenir seront parfois aussi très différents. Certaines cours ne pourront ou ne voudront que donner de l’argent, alors que d’autres auront plus de pouvoirs. De la même manière, l’impact de votre succès ou de votre échec sera dramatiquement plus fort ou plus faible en fonction de la cour ou du tribunal qui donne l’ordre ou la décision.

En règle générale, plus haute la cour ou le tribunal, plus large et plus fort sera l’impact. Vous désirerez peut-être choisir la cour dont les jugements ont le plus d’influence au niveau national et international.

o *Appels*. L’accès au cours supérieures peut être partiellement ou entièrement réservé aux appels, des affaires pour lesquelles un tribunal de première instance a déjà pris une décision et la partie perdante a demandé à une cour de plus haute instance de revoir cette décision. Un appel peut être capital dans un litige stratégique, à la fois pour s’assurer que votre affaire sera entendue de manière juste et pour accéder à une cour plus haute et plus éminente pour élever le profil de l’affaire et offrir un impact plus profond. Il faut s’assurer cependant d’enquêter sur la procédure d’appel de la juridiction dans laquelle vous voulez déposer votre affaire et trouver dans quelles cours pouvoir faire appel d’une décision ( y compris les tribunaux internationaux applicables), ainsi que la durée de la procédure à chaque étape ou niveau.

o *Timing*. L’impact de votre affaire et l’efficacité des remèdes que la cour peut offrir dépendront également du timing. Il peut être important pour votre cause d’obtenir une victoire rapide – cela peut vous donner une impulsion et du soutien pour votre cause ou vous aider à poser les fondations pour que d’autres affaires réussissent. Il peut également s’avérer que les torts faits à vos clients soient si sévères que vous espérez une résolution rapide pour assurer leur sécurité. Si les dommages ont déjà été causés, la cour peut n’offrir qu’une compensation financière. Mais si vos clients continuent à souffrir, la cour peut éviter que plus de torts ne soient commis.

Civil contre Criminel. Dans certains cas, vous aurez l’option de poursuivre des affaires criminelles et civiles en même temps. Les affaires civiles sont en général soumises pars des individus ou des organisations cherchant des dommages et intérêts de la cour pour faire cesser ou compenser des torts causés par les accusés. Les affaires criminelles sont en général déposées par le gouvernement ou les magistrats des tribunaux (souvent appelés procureurs) pour punir ou autrement sanctionner un accusé qui a violé les lois criminelles ou les codes de conduite d’une juridiction, bien que certaines juridictions puissent permettre le dépôt d’une affaire de manière privée dans certaines circonstances.

o *Affaires civiles*. Déposer une affaire civile vous donne généralement plus de contrôle sur les procédures étant donné que vous déposez vos réclamations directement devant la cour. Avec l’emprisonnement et autres punitions criminelles hors de l’équation, les standards de preuve peuvent être assouplis, permettant ainsi de gagner l’affaire plus facilement. Comme l’objectif d’une affaire civile soit de remédier aux torts causés, elles fournissent également des opportunités non seulement de forcer les accusés à arrêter leurs actions dommageables mais aussi de chercher compensation pour les torts déjà infligés. Cependant, les affaires civiles sont généralement plus longues et plus coûteuses que les affaires criminelles. C’est d’autant plus vrai lorsque des poursuites criminelles sont engagées contre les mêmes accusés. Dans ces cas là, les magistrats de la cour ou les procureurs peuvent suspendre toutes les affaires civiles jusqu’à ce que l’affaire criminelle soit résolue.

o *Affaires criminelles*. Les affaires criminelles peuvent avoir un plus haut profil et être plus puissantes que les affaires civiles. A cause des pénalités et des punitions que les affaires criminelles engendrent, elles peuvent aussi servir à avertir les autres personnes ou organisations impliquées dans des activités similaires de changer de comportement. Cependant, les affaires criminelles peuvent être plus dures à déposer et à gagner. Les standards de preuve peuvent être plus élevés, et les procureurs peuvent avoir moins de ressources ou être politiquement contraints. Ces facteurs valent la peine d’être pris en compte avant d’encourager le gouvernement à porter plainte, à intenter un procès criminel privé ou à accepter de participer à une affaire criminelle.

Contexte: En plus d’examiner les lois du pays, il ne faut pas oublier de penser au contexte dans lequel les poursuites sont engagées. Vous devriez réfléchir attentivement aux niveaux de corruption dans la juridiction, la position générale du gouvernement sur les droits économiques, politiques et humains et les autres dangers auxquels votre procès peut faire face. Si vous avez de sérieuses réserves quant à votre sécurité ou des craintes de vengeance dans une juridiction, il est peut-être mieux de déposer et de diriger l’affaire en dehors de cette juridiction.  
  
Considérations financières. Soumettre une affaire juridique peut s’avérer très coûteux. Il serait dès lors avisé de rechercher les dépenses de la cour, les dépenses juridiques, les conditions de caution et de sécurité et autres attachements financiers concernés par toute juridiction éventuelle. Les dépenses juridiques peuvent être outrageusement chères dans certaines juridictions. Dès lors, il est plus intéressant d’engager les procédures dans une juridiction où vos ressources vous amèneront plus loin. Vous devriez également rechercher si les dépenses juridiques sont recouvrables si vous gagnez, c’est-à-dire que les accusés devront payer vos avocats et toutes les dépenses de la cour. Certaines juridictions prévoient cet arrangement tout particulièrement pour les litiges de droits civils ou d’intérêt public général.

**Part V: Comment soumettre un litige stratégique?**

Résumé

**1. Comment avez-vous trouvé un avocat?**  
  
Soumettre un litige stratégique peut être une procédure longue et compliquée, et donc engendre des décisions tout au long du chemin. Pour commencer, comment trouver, sélectionner et payer pour un avocat ? Comment avec l’aide de votre avocat allez-vous prouver et soutenir votre affaire ? Une fois le procès terminé, comment allez-vous assurer le suivi ?

Première étape. Dès que vous avez l’idée de soumettre un litige stratégique, la première chose à faire est de consulter un avocat. Parce que vous n’êtes pas sûr de l’endroit où engager vos poursuites et qu’il y aura beaucoup d’autres décisions à prendre, vous voudrez sans doute parler à la fois avec une organisation internationale qui travaille dans plusieurs pays et un avocat qualifié pour travailler dans votre juridiction.   
Dès que vous savez où déposer votre affaire, vous pouvez prendre une décision avertie quant à l’endroit où chercher un avocat pouvant mener à bien votre affaire.

Trouver un avocat. Quand vous avez une idée générale du type d’avocat que vous recherchez, vous devrez commencer vos recherches. Comme il y a certainement beaucoup de choix d’avocats, contacter quelques-uns des groupes ci-dessous peut vous aider à limiter votre recherche:

o *Les réseaux d’avocats*. Vous voudrez peut-être commencer par contacter le réseau local ou national d’avocats de votre juridiction, comme le barreau ou une association de travail.

o *Les organisations d’assistance juridique*. Les organisations d’assistance juridique fondées ou non par le gouvernement et les services juridiques traditionnels sont dirigés par des avocats spécialisés dans leur domaine qui pourront éventuellement vous donner un conseil juridique ou des services gracieusement.

o *Les ONG*. Les ONG ont bien souvent des avocats en interne qui voudront et seront capables de mener votre affaire ou qui pourront vous renvoyer à une organisation ou une compagnie qui pourra vous aider.

o *Les cliniques juridiques*. Quelques universités ou écoles de droit ont des programmes de cliniques juridiques dirigées par des professeurs, des avocats membres du personnel et des étudiants en droit, et ils pourront aussi vous aider ou vous renvoyer à quelqu’un qui peut.

o *Une référence*. La référence est très courante dans le domaine juridique, et si un avocat ou une organisation ne peut pas vous aider, cela vaut toujours la peine de demander s’ils peuvent vous recommander quelqu’un d’autre qui le peut.

Garder son conseil. Une fois que vous avez plusieurs candidats en tête, vous devrez en apprendre plus sur eux et avec un peu de chance les rencontrer avant de prendre votre décision. Il y aura beaucoup de facteurs à prendre en considération, y compris:

o *Les honoraires*. Avant toute chose, vous devez avoir une idée de la façon dont l’avocat, l’organisation ou la firme va vous faire payer ses services juridiques. Financer votre affaire sera discuté plus en détail plus loin. Cependant, il faut réfléchir aux choses suivantes :

Dans beaucoup d’affaires, vous pourrez trouver un représentant pro bono pour un litige stratégique, c’est-à-dire que les services juridiques seront offerts gracieusement. Cependant, même dans ce cas-là, vous devez vous assurer de vérifier que vous ne devrez pas payer d’autres frais ou dépenses associées à l’affaire, comme les frais de la cour ou des dépenses de voyage.

Où vous allez payer pour les services juridiques, vous aurez besoin de comprendre comment vous serez chargés. Allez-vous payer à l’heure, ou un forfait ? Allez-vous payer si vous gagner ou quelque soit le résultat ? Comment serez-vous facturé?

o *Milieu et expérience*. Essayer d’avoir une idée du milieu et du niveau d’expérience de l’avocat, de la firme ou de l’organisation. Regardez leur expérience en général, dans les juridictions et les cours où vous pouvez déposer votre affaire, et avec des affaires, des groupes ou des clients similaires. Vous pouvez aussi rechercher si les avocats ont quelques liens ou contacts avec des ONG ou d’autres relations potentiellement utiles.

o *Ressources*. Vous devriez demander aux avocats éventuels combien de temps et combien de moyens ils comptent avoir disponibles pour gérer votre affaire. Ont-ils de l’équipement et du personnel de soutien ? Si non, seraient-ils prêts à accepter de l’aide extérieure ? En général, c’est une bonne idée de tâter le terrain pour savoir si les avocats vont gérer l’affaire de près et à quel point ils seraient tolérants à travailler avec des experts et d’autres groupes.

o *Philosophie personnelle*. Bien que le métier d’avocat requière de placer les intérêts du client d’abord, il peut être important de trouver des avocats qui sont engagés ou à tout le moins comprennent votre cause. Comme il se peut que vous travailliez ensemble pendant plusieurs années, bien s’entendre sur les questions principales peut faire avancer les choses bien plus efficacement et facilement.

**2. Comment allez –vous payer votre avocat?**  
  
Financer votre affaire. Dans beaucoup de juridictions, les frais juridiques peuvent vite devenir très élevés. En termes de litige stratégique, cela peut être encore plus vrai alors que des idées nouvelles ou des réclamations encore jamais entendues avant peuvent prendre une énorme partie du temps de recherche et préparation pour la cour.

Cependant, vous pourrez sans doute trouver un arrangement pour payer les avocats seulement si vous remportez l’affaire ou, mieux encore, ne pas les payer du tout.

Il y a beaucoup de façons courantes de financer un litige stratégique au-delà des arrangements traditionnels de payement:

o *Pro bono*. Les avocats dans les cabinets privés voudront peut être vous offrir leurs services gracieusement. Dans certaines juridictions, l’éthique du pro bono est bien établie et vous vous aurez peut être même le choix des cabinets juridiques pour vous assister dans le dépôt de votre dossier. Beaucoup de nouveaux cabinets consultent les ONG ou les organisations d’assistance juridique pour examiner et renvoyer des affaires. Vous devrez donc contacter les organisations concernées dans les juridictions éventuelles pour voir si elles ont des partenariats ou d’autres mécanismes de renvoi en place avec les cabinets juridiques locaux ou juristes. Soyez conscients que même dans les relations pro bono, vos serez amenés à couvrir quelques frais ou autres dépenses.

o *Assistance juridique*. Bien que les organisations de services juridiques traditionnelles n’aient pas les moyens de s’occuper d’une grosse affaire de litige stratégique, quelques prestataires d’assistance juridique peuvent avoir des divisions ou des secteurs désignés pour promouvoir des changements de longue durée et pour affronter des litiges complexes. Ces organisations voudront peut être soumettre et gérer votre affaire gracieusement.

o *Honoraires contingents ou conditionnels*. Dans certaines juridictions, il est permis de se mettre d’accord sur des honoraires contingents ou conditionnels. Dans un accord d’honoraires contingents, vos avocats ne facturent pas directement ou à l’heure pour leurs services; à la place, leur payement sera conditionnel de leur succès. Si les avocats gagnent le procès, ils garderont un pourcentage des dommages et intérêts des poursuivants, la somme d’argent que le juge, le tribunal ou le jury accordent aux poursuivants pour les compenser des torts soufferts aux mains des accusés. Si les avocats perdent, ils n’auront rien. Dans un accord d’honoraires conditionnels, les frais juridiques peuvent augmenter ou diminuer selon le montant des dommages et intérêts reçus, mais ne disparaissent pas complètement.

Comme cette approche nécessite souvent que votre affaire demande une somme d’argent substantielle, il ne sera pas conseillé de demander des honoraires contingents ou conditionnels lorsque vous demandez aux cours pour un remède original.

o *Assurance*. Vous pourrez peut-être obtenir une assurance pour les dépenses juridiques de votre affaire, ce qui paierait au moins le pourcentage de vos frais juridiques si vous perdez. Cependant, ce genre d’assurance peut être très cher, et si votre affaire est risquée ou très originale, cela sera tout simplement indisponible.

**3. Comment prouver son affaire?**  
  
Commencer son enquête. Enquêter minutieusement votre affaire est primordial pour trouver la meilleures stratégie de succès dans la salle d’audience. La première étape est de rassembler tous les documents disponibles dans le public et les informations pertinentes à votre affaire. Cela inclus les journaux, les articles de revues et magazines ; les rapports médiatiques et académiques ; et les statistiques, études ou autres information scientifiques.  
Une fois que vous avez suffisamment d’informations de base, vous devriez vous mêler à la communauté pour parler au gens qui ont des connaissances réelles ou une expérience des événements et occurrences qui ont mené à votre plainte juridique. Vous devriez envisager de parler aux amis des poursuivants, à leur famille et leurs collègues, aux employés du gouvernement ou à d’autres figures de l’autorité impliquées; d’autres juristes, défenseurs ou avocats de la région ; et toute autre personne ayant pu être témoin ou avoir connaissance de choses s’étant produites dans votre affaire.

o *Confidentialité*. Comme toujours, toutes les communications entre avocats et clients éventuels ou actuels doivent être tenues dans las plus stricte confidence. Gardez cela à l’esprit quand vous enquêter sur votre affaire car vous ne désirez pas placer votre affaire ou votre client en péril. De plus, vous ne devriez révéler des informations sur votre affaire ou votre client qu’après avoir consulté votre avocat et qu’après avoir eu la permission du plaignant. Souvenez-vous que même laisser des gens savoir que vous comptez engager des poursuites peut parfois violer la confidentialité.

o *Conserver les archives*. Il est très important de créer une trace écrite de votre enquête. Conserver des copies de toutes les informations publiées ou écrites que vous trouverez. Prenez des notes lors des entretiens que vous pratiquez, et si possible demandez la permission pour les enregistrer. Soyez certains de tenir compte d’une manière ou d’une autre de chaque morceau d’information que vous découvrez lors de votre enquête. Plus vous êtes organisé sur la façon dont vous récoltez et archivez votre information, plus facile il sera de les trouver et de les utiliser tout au long de l’affaire.  
  
Intenter un procès. Lorsque vous en avez appris suffisamment lors de votre enquête pour comprendre et expliquer vos réclamations, vous pouvez entamer des procédures judiciaires. La procédure pour intenter un procès est déterminée par les lois, règles et pratiques de la juridiction dans laquelle vous amener votre affaire. Cependant, il faudra plus que probablement fournir à la cour un document déclarant vos griefs. Avant de d’déposer l’affaire, soyez certains de rechercher toutes les règles – certains systèmes peuvent réclamer des documents très formels et détaillés, alors que d’autres ont simplement besoin d’une lettre des plaignants.  
 o *Notification*. Après avoir déposé votre affaire, il est probable que vous devrez soumettre vos documents aux accusés, qui leur donneront préavis que vous les poursuivez. Cela peut se faire en leur fournissant une copie de votre déposition, soit directement soit par la cour. Si vous déposez dans une juridiction différente que celle dans laquelle les actions ou violations des accusés se sont produites, il sera difficile de soumettre les accusés avec vos documents dans le respect des règles de la cour. Si vous ne parvenez pas à notifier un accusé, il est possible que vous ne puissiez pas continuer le procès dans cette juridiction. Si tel est le cas, vous devrez intenter un procès soit où les violations se sont produites soit où l’accusé se situe en ce moment.  
Enquête. La plupart des juridictions fournissent une période de recherche de faits ou de découverte quand vous déposez votre affaire. Pendant cette période, vous avez l'opportunité rassembler des documents et des informations sur vos adversaires, et en échange ils peuvent faire de même. Alors que vous trouver plus d’informations sur vos adversaires, vous devez continuer à enquêter sur le terrain avec des questions et des objectifs plus spécifiques pour aider votre affaire au fur et à mesure qu'elle avance.    
Preuve. Pour que la cour puisse prendre sa décision, vous devez présenter des preuves pour prouver votre affaire. Comme énoncé plus haut, les règles de preuves varient fortement d'une juridiction à une autre, et il faut dès lors les comprendre complètement avant que votre enquête ne soit commencée. Avec ces règles en tête, vous voudrez attirer l'attention de la cour sur toutes les choses pertinentes que vous avez apprises pendant votre enquête.

o *Témoins*. Les gens qui savent, ont vu ou autrement expérimenté des choses en relation avec votre affaire peuvent servir de témoins. Typiquement, on arrange pour un témoin de venir à la cour où vos avocats et le juge auront l'occasion de poser des questions. Il est également possible de rencontrer et de s'entretenir avec un témoin en dehors de la salle d'audience et de l'enregistrer si les autres parties au procès sont d'accord. Pensez aux personnes qui pourraient servir de témoins dans votre affaire et commencer à les rencontrer tôt dans la procédure – souvenez-vous que vous pouvez demander aux poursuivants et aux accusés de l'affaire de servir comme témoin. Vous devriez préparer minutieusement les questions que vous espérez poser au témoin ou tout document ou autres preuves dont vous voulez discuter avec le témoin. Avant d'apporter un témoin devant la cour ou autrement poser des questions à un témoin sur enregistrement, vous devez être sûrs de comprendre comment fonctionne la procédure et ce dont il ou elle devra parler.

o *Preuves*. Si vous avez des documents écrits ou des photographies, des enquêtes ou études scientifiques, des enregistrements audio ou vidéo, ou des preuves physiques, vous pourrez les soumettre directement à la cour. Dans certaines juridictions, il est possible ou préférable de porter ce genre de preuves à l'attention de la cour pendant que vous questionner le témoin dont le rôle dans l'affaire est en rapport avec les preuves avancées. Soyez conscients que vous devrez peut-être amener devant la cour la personne qui vous a fourni ces preuves de manière à ce que la cour puisse évaluer le sérieux et la crédibilité des preuves.

o *Experts*. Si vous avez consulté des experts, ceux-ci pourront soumettre leurs rapports à la cour ou paraître devant le juge comme témoin expert pour expliquer leur opinion. Comme avec tout autre témoin, vous avez besoin de préparer minutieusement les experts avec lesquels vous travaillez sur le questionnement devant la cour avant de les y amener.

Stratégie. Les stratégies et tactiques en route pour la salle d'audience et à l'intérieur seront centrale pour la victoire et seront largement la responsabilité de vos avocats. Cependant, ce n’est qu'une partie de la stratégie globale de votre affaire. Vous devriez essayer de développer une vision complète de plaidoyer qui inclut d'attirer l'attention internationale et un soutien étendu pour votre cause, et vous pouvez également inciter à l'éducation des cours et juristes sur les problématiques de votre affaire localement, régionalement et globalement.  
Vous aurez besoin d'une stratégie de suivi pour quand l'affaire est décidée, et vous devriez certainement anticiper le fait que vote cause aura une lutte plus longue et plus grande qu'une simple décision de la cour, peu importe son innovation ou sa symbolique.

o *Règlement*. Bien souvent, régler votre affaire en dehors d'un tribunal n'est pas en ligne avec les objectifs d'un litige stratégique car cela n'offre pas l'opportunité de créer un précédent pour les affaires futures. Cependant, cela peut s'avérer être la meilleure option pour des raisons stratégiques ou pratiques. Si vous décidez de régler votre affaire, pensez à négocier des solutions et des remèdes qui s'étendent au delà du ou des poursuivants impliqués dans l'affaire. Vous pouvez activement impliquer les accusés, le gouvernement et le public. Vous devriez demander de rendre votre règlement public en passant un accord avec la cour si c'est possible et discuter des termes avec les médias. Le règlement peut apporter des moyens précieux pour entamer un plaidoyer et des mouvements de réforme, et peut servir à empêcher d'autres torts ou dommages faits en des situations similaires par les accusés.

o *Perdre*. Si vous ne croyez pas au succès de votre affaire, tout est perdu. Vous pouvez adopter des stratégies de soutien différentes dès le commencement ou dès que vous réalisez que vous avez beaucoup de chances de perdre. Vous pouvez commencer par demander à ce que les cours soient contrôlées et réformées ou commencer une tentative pour faire annuler une décision en dehors de la salle d’audience avec l’aide du gouvernement local, régional ou national. Si vous manquez de soutien dans la juridiction dans laquelle vous avez engagé votre affaire, il est possible de pousser votre plaidoyer au delà de ses frontières. La pression internationale peut contribuer à promouvoir au changement social.

**4. Quels sont les autres moyens pour aider votre affaire ?**  
  
Dossier Amicus curiae. Quelques juridictions permettent aux ONG, aux gouvernements, aux associations commerciales aux grosses sociétés et aux autres parties intéressées de soumettre un dossier juridique comme une amicus curiae, document écrit par un « ami de la cour » qui prend position en soutien des arguments des poursuivants ou des défendeurs.   
Dans les juridictions dans lesquelles sont accepté ce genre de dossiers, vous voudrez peut-être sélectionner attentivement qui vous invitez ou permettez de remplir un dossier. Vous devrez sélectionner des groupes qui soutiennent votre cause assez que pour écrire et déposer des documents auprès de la cour. Vous trouverez peut-être qu’il y a une limite au nombre de dossiers que des personnes qui ne sont pas parties à l’affaire peuvent déposer, auquel cas, vous devrez prendre en considération le profil, la réputation, la connaissance institutionnelle, le prestige, la mission générale, le motif sous-jacent à votre cause et la qualité et l’importance du travail dont vous pensez qu’ils aideront à contribuer.

Formation. Si votre affaire est innovante et que les juges et les avocats qui travaillent pour la cour ou le tribunal n’ont pas beaucoup d’expérience, vous serez peut-être capables d’offrir , d’arranger ou de négocier pour des programmes de formation donnés par des experts extérieurs pour éduquer les fonctionnaires et employés de la cour sur les droits humains, le droit international ou le contexte général et historique derrière votre affaire.  
Les Médias. Le litige stratégique peut être un excellent moyen d’intéresser et d’impliquer les médias. Les médias fournissent une plateforme pour augmenter de façon dramatique la prise de conscience de votre affaire et de votre cause en général. Si vous gérez bien la publicité autour de votre affaire, cette conscience pourra à son tour devenir une aide. Même si votre affaire n’est pas populaire localement ou nationalement, les médias internationaux peuvent encourager un soutien étendu au-delà des frontières de votre juridiction.  
Quand vous introduisez votre affaire pou la première fois, ou lors des étapes suivantes importantes, vous aurez peut-être envie de prévenir les médias locaux, nationaux et internationaux. Dans certains cas, il est également censé de contacter des politiciens dont vous pensez qu’ils soutiendront vos efforts. Comme toujours, gardez à l’esprit que votre stratégie juridique et les communications entre avocats et clients sont privilégiées et confidentielles.  
Les ONG, universitaires, et autres spécialistes des droits humains. Il y a probablement un grande quantité de groupes et de personnes qui sont prêtes à offrir leur soutien et assistance à votre affaire. Les ONG peuvent fourni rune aide précieuse pour la campagne auprès de la communauté, un réseau de supporters, de la recherche sur les questions juridiques et factuelles, et rassembler des informations sur le terrain. Les universitaires ont accès à des mécanismes de recherche étendus et peuvent écrire des articles sur les questions appartenant à votre affaire, parler à des réunions ou des conférences, ou autrement sensibiliser les communautés juridiques et de droits humains. Les institutions nationales de droits humains peuvent mettre à disposition leurs bibliothèques, des conseils généraux et une chance de se lier avec d’autres groupes intéressés. D’autres spécialistes des droits humains peuvent partager leurs expériences et offrir un conseil d’ami. Et bien sûr, n’oublions pas les messages inestimables de soutien que vous pouvez recevoir de la famille, des amis et des communautés des poursuivants.

**5. Quel est le suivi après le règlement de l’affaire ?**  
Mise en application/Surveillance. Résoudre ou gagner une affaire devant le tribunal n’est que le commencement du changement social global que le litige stratégique cherche à atteindre. En fait, faire respecter les ordres de la cour et les accords de résolution est selon l’histoire le plus grand des défis se présentant à ceux impliqués dans un litige stratégique. Souvenez-vous que l’objectif du litige stratégique est une réforme de longue durée, et donc, vous devrez sans cesse contrôler la conformité des jugements ou accords pour vérifier qu’ils sont respectés.   
o *Sanctions*. S’il y a une histoire, un modèle ou une pratique de jugements ou autres ordres de la cour n’étant pas respectés dans une juridiction ou contre un accusé en particulier, vous pourrez argumenter pour un ordre ou une décision de la cour donnant des sanctions réalistes et facilement exécutables au cas où la partie perdante ne veuille pas se conformer au jugement. Cela inclut une surveillance efficace les programmes de contrôle ou les dommages et intérêts punitifs.   
o *Assistance*. Il est souvent censé de demander à d’autres organisations de la juridiction de vous assister dans le contrôle et l’application de votre jugement. S’ils reçoivent des rapports que les gouvernements ou les autres défendeurs n’ont pas changé leur comportement en conséquence du jugement, vous pouvez leur demander de documenter ces instances et de renvoyer les parties impliquées à vos avocats ou à vous-même. D’autres groupes peuvent également offrir d’aider pour s’assurer que votre jugement entre en vigueur en offrant des services ordonnés par la cour ou en s’entretenant avec des membres de la communauté touchée pour voir s’ils estiment que leur position s’est améliorée.

Plaidoyer continu. Sans plaidoyer constant, toute victoire dans la salle d’audience peut vite être oubliée ou pire annulée. Que vous gagnez ou pas, les plaidoyers après le litige sont importants pour faire avancer les objectifs du litige stratégique. De plus, il ne faut pas s’arrêter de négocier pour de meilleures politiques et améliorations gouvernementales comme des programmes d’assistance plus efficaces, l’éducation, et les services de communauté générale en ligne avec votre cause. Prendre contact avec les organisations locales dans les communautés touchées en particulier et la juridiction dans son ensemble peut être primordial pour consacrer vos efforts.

**Chapitre VI: Pourquoi soumettre un litige stratégique ?**

Résumé

**1. Que peut faire un litige stratégique?**  
  
Le litige stratégique est un moyen de plaidoyer créatif et puissant, mais il peut ne pas être l’option la plus appropriée. Introduire un litige stratégique peut sans aucun doute s’avérer une aventure excitante en soi, mais il faut bien faire le tour de la question avant de poursuivre. Ce dernier chapitre essaie de répondre aux questions suivantes: Que peut apporter le litige stratégique à votre affaire ? Quelles difficultés allez-vous plus que probablement rencontrer ? Existe-t-il d’autres moyens d’atteindre le même résultat?   
  
La règle de droit. Le plus clair des objectifs du litige stratégique est de changer d’une certaine façon les lois qui gouvernent les juridictions. Qu’il s’agisse de faire respecter les lois déjà existantes, de clarifier les lois qui doivent encore être vérifiées, de mettre au défi des lois que vous estimez devraient être abrogées, ou de créer un ensemble de nouvelles lois, le litige stratégique vise à utiliser le pouvoir des cours pour défendre et promouvoir les droits humains et à changer la manière dont les lois contrôlent les comportements dans une société.

Mise en application des lois. Si des lois sont en application dans une juridiction et qu’elles ne sont pas respectées, vous pouvez introduire un litige stratégique pour attirer l’attention, améliorer et avec un peu de chance assurer la mise en application de ces lois. Bien que les gens vivant dans cette juridiction soient déjà bénéficiares de certains droits et protections, cela importe peu s’ils ne les reçoivent pas en pratique ou s’ils ne peuvent exercer leurs droits.

Clarifier les lois. Vous pouvez introduire un litige stratégique pour clarifier une loi existante. Le litige stratégique peut aider à renforcer le pouvoir d’une loi ou d’un système juridique dans son ensemble en apportant une meilleure interprétation et compréhension sur la façon dont la loi et le système fonctionnent.  
  
Remettre en question les lois. La plupart du temps, les litiges stratégiques sont inroduits pour contester des lois ou des politiques qui violent des droits ou des protections. Le litige stratégique peut empêcher la mise en application de ces lois, les rayer des codes et forcer les gouvernements ou autres défendeurs à changer leurs politiques et pratiques.  
  
Créer des lois. Le litige stratégique peut mettre en évidence des lacunes dans les lois existantes, et peut en même temps créer de nouvelles lois et précédents. Il peut à la fois préparer le terrain pour des affaires prochaines et accélérer le développement de nouvelles pratiques et politiques pour adresser les violations de droits ou autres protections à leur base.

Plaidoyer. Le litige stratégique peut être un excellent outil de plaidoyer et d’avancement de votre cause ou objectif, et dès lors, un seul procès peut avoir un impact national spectaculaire. Le plaidoyer à l’intérieur du tribunal est seulement la pointe de l’iceberg et votre affaire vous donne l’opportunité d’envoyer votre message aux médias, au public et aux forces publiques.

Conscience. Le litige stratégique peut mettre en avant plan une cause ou une problématiques, parfois de façon moins coûteuse qu’une campagne médiatique globale. Cette attention peut augmenter la conscience générale et encourager un débat et une discussion publique. Etant donné la nature publique et ouverte de la plupart des procédures des salles de tribunaux dans la majorité des juridictions, il peut également fournir une excellente opportunité de couverture médiatique de toutes les parties et organisations impliquées de manière à ce que la cause prenne de l’ampleur. Changer les attitudes du public peut être instrumental pour faire ressentir sur le terrain toute victoire acquise.

• Le litige stratégique crée également un registre des injustices sous-jacentes à votre affaire pour que tout le monde en soit témoin. Même si vous perdez, il est toujours possible de mettre en lumière ces injustices et potentiellement d’établir les fondations pour les futurs efforts à remporter.

Education. Le litige stratégique peut éduquer les professionnels des cours et tribunaux sur votre cause et la façon dont les lois ont réussi ou échoué à remédier au problème. Alors que la prise de conscience augmente, votre affaire peut même introduire des programmes de formation standardisés à l’intérieur et à l’extérieur des murs de la cour.

Réforme. Le litige stratégique peut servir de moyen pour les gens d’organiser et de mettre la pression sur le gouvernement pour un changement social et une réforme de la loi.

Cette pression peut à la fois venir de l’intérieur et de l’extérieur d’une juridiction; le litige stratégique devenant fréquemment matière à discussion internationale. Les procès stratégiques peuvent tenir les gouvernements responsables de leurs actions, mobiliser les communautés, changer les attitudes du public, et autoriser les gens dont les droits ont été violés à pousser eux-mêmes pour une réforme.

**2. Quelles sont les difficultés d’un litige stratégique?**  
  
Le précédent. Une des principales raisons pour lesquelles on introduit un litige stratégique est d’établir un précédent pour que des affaires similaires dans le futur réussissent. Comme mentionné plus haut, l’impact de votre affaire aura des effets variés selon le système juridique de la juridiction dans laquelle vous la déposez. Si votre affaire a peu de valeur pour les futurs poursuivants, il est bon de réfléchir à deux fois avant de la soumettre.

* *La plus haute cour* Dans les juridictions qui se basent énormément sur les précédents, votre affaire peut ne pas atteindre un grand impact à moins qu’elle soit entendue par la plus haute cour disponible. Parce qu’il y a différentes façons de faire appel, vous n’aurez peut-être pas toujours la chance d’avoir un jugement de la plus haute cour.
* *Perdre*. Souvenez-vous que si vous perdez le procès, vous pouvez établir un mauvais précédent et construire des barrières pour de futures affaires. Perdre peut renforcer ou consolider une loi ou pratique nuisible, empirant dès lors les choses. D’un autre côté, une perte clairement injuste peut-être utile pour votre cause dans l’ensemble.

Le coût. Le litige stratégique peut s’avérer être une entreprise très coûteuse et une façon très chère de lancer une campagne de plaidoyer ou d’attirer l’attention sur une problématique. Les dépenses et frais juridiques sont difficiles à présager et peuvent facilement devenir inabordables. De plus, vous pouvez être responsables des dépenses de la partie adverse si vous perdez le procès. Si vous ne pouvez pas trouver une défense abordable ou un avocat bénévole pour s’occuper de votre affaire, il vaut mieux conserver vos ressources pour d’autres formes de soutien moins chères ou plus stables et prévisibles.   
  
Le contrôle. Le litige stratégique peut être très difficile à contrôler dès lors que vous rassembler les poursuivants et les avocats dans votre campagne. Tout d’abord, les poursuivants dans un litige stratégique peuvent s’avérer être des clients moins qu’idéaux. Certains peuvent être effrayés, inconsistants dans leurs déclarations, avoir peu de moyens, et manquer d’éducation pour comprendre convenablement la procédure juridique. En particulier, lorsque beaucoup de poursuivants sont impliqués, il n’est pas évident de diriger et de gérer l’affaire. Vous pouvez également être en désaccord avec les conseils juridiques ou les recommandations et pouvez préférer maintenir un contrôle plus direct de votre stratégie juridique.  
  
Le manque d’impartialité. Quand les cours ne sont pas entièrement indépendantes du gouvernement, cela ne vaut pas la peine d’introduire un litige stratégique dans un effort de changer la manière dont les lois fonctionnent. A la place, il fait plus de sens d’éviter les tracas de la salle d’audience et de concentrer ses efforts pour convaincre le gouvernement en place de changer ses lois, politiques ou pratiques directement.

L’impact. Tout risque inhérent à un procès est l’incertitude quant au résultat. Même si vous êtes vainqueur dans la salle d’audience, votre affaire peut avoir très peu d’impact en réalité s’il n’y a aucun système en vigueur pour faire respecter de nouveaux droits, lois, pratiques ou politiques. Il est également important de se souvenir que le jugement de la cour peut ne pas refléter l’opinion publique, et dès lors recevoir très peu de soutien sur le terrain pour un changement. Si l’opposition est très répandue, il se pourrait que le gouvernement fasse annuler le résultat en instituant ou en passant une nouvelle règle ou loi. Si vous craignez que votre affaire ait peu d’impact sur la communauté ou la juridiction dans laquelle vous la déposez, il serait bon d’envisager d’autres méthodes de plaidoyer pour construire votre soutien et poser les fondations d’un changement.

**3. Est-ce que le litige stratégique est la bonne option ?**   
  
Autres formes de plaidoyers. Le litige stratégique est l’une des nombreuses stratégies pour soutenir votre cause. Lors de la prise de décision de soumettre un litige stratégique, vous devriez considérer les autres moyens d’utiliser vos ressources pour arriver à réaliser votre objectif. Si un résultat similaire ou identique est possible sans les dépenses et l’imprévisibilité d’un procès par le biais d’une campagne de sensibilisation, des efforts de lobbying, des programmes d’assistance à la communauté, ou d’autres formes de plaidoyers, il serait bon de reconsidérer l’acheminement de vos ressources vers des campagnes de soutien en dehors d’une salle d’audience.

Poursuivre le combat. Le litige stratégique peut obtenir des résultats vraiment innovateurs et peut changer la fabrique de l’histoire. Cependant, il peut également être une tentative très coûteuse et impopulaire avec des résultats incertains ou inefficaces. Peu importe comment vous le présentez, le litige stratégique est un moyen de défense incroyablement intéressant et créatif. Que vous décidiez de soumettre un litige stratégique ou non, il est certainement plus important de soutenir votre cause et de continuer à vous battre pour le changement.

Annexe 1: Références

Lawrence G. Albrecht et al., *International Human Rights*, 39 International Law 517 (2004).  
  
Catherine Albiston, *The Rule of Law and The Litigation Process: The Paradox of Losing By Winning*, 33 Law and Society Review 869 (199).  
  
Xiaoping Chen, *The Difficult Road for Rights Advocacy: An Unpredictable Future for the Development of the Rule of Law in China*, 14 Transnational Law and Contemporary Problems 221 (Fall 2006).   
  
Children’s Rights, *Taking Legal Action: Investigating a new case, Proving the case, Ongoing monitoring, Results of reform, Legal cases*, available at <http://www.childrensrights.org/site/PageServer?pagename=lainitiating>.  
  
Matthew Diller, *Poverty Lawyering in the Golden Age*, 93 Michigan Law Review 1401 (May 1995).  
  
Ariel E. Dulitzky and Luguely Cunillera Tapia, *A Non-Governmental Perspective Regarding the International Protection of Children in the Inter-American System of Human Rights*, 8 Journal of Transnational Law and Policy 265 (Spring 1999).   
  
European Roma Rights Center, *Strategic litigation of race discrimination in Europe: from principles to practice*, available at <http://www.essex.ac.uk/armedcon/story-id000699.pdf>.  
  
Uche U. Ewelukwa, *Litigating the Rights of Street Children in Regional or International Fora: Trends, Options, Barriers and Breakthroughs*, 9 Yale Human Rights and Development law Journal 85 (2006).  
  
Malgosia Fitzmaurice, *The Right of the Child to a Clean Environment*, 23 Southern Illinois University Law Journal 611 (1999).   
  
Sanford J. Fox, *Beyond the American Legal System for the Protection of Children’s Rights*, 31 Family Law Quarterly 237 (Summer 1997).   
  
Margarita Ilieva, *Strategic Litigation: The Role of NGOs*, available at <http://www.essex.ac.uk/armedcon/story_id/000697.pdf>.  
  
Rhona Kaplan, National Resource Center for Foster Care & Permanency Planning at the Hunter School of Social Work, *Information Packet: Child Welfare Class Action Lawsuits*, available at <http://www.hunter.cuny.edu/socwork/hrcfcpp/downloads/cw-class-action-lawsuits.pdf>.  
  
Dr. Svitlana Kravchenko, *Citizen Enforcement of Environmental Law in Eastern Europe*, 10 Widener Law Review 475 (2004).  
  
Marcia Robinson Lowry and Sara Bartosz, *Why Children Still Need a Lawyer*, 41 University of Michigan Journal of Law Reform 199 (Fall 2007).  
  
Tara J. Melish, *Rethinking the “Less as More” Thesis: Supranational Litigation of Economic, Social, and Cultural Rights in the Americas*, 39 New York University Journal of International Law and Politics 171 (Winter 2006).   
  
Colm O’Cinneide, *The Commission for Equality and Human Rights: A New Institution for New and Uncertain Times*, 36 Industrial Law Journal 141 (June 2007).   
  
Frank B. Cross, *Gay Politics and Precedents*, 103 Michigan Law Review 1186 (May 2005).  
  
Public Law Interest Law Initiative, Columbia University Budapest Law Center, *Public Policy Advocacy: Strategic Litigation and International Advocacy*, available at <http://www.essex.ac.uk/armedcon/story_id/000698.pdf>.  
  
Rachel Sieder, *The Judiciary and Indigenous Rights in Guatemala*, 5 International Journal of Constitutional Law 211 (April 2007).   
  
Roger Smith, *Experience in England and Wales: Test case strategies, public interest litigation, the Human Rights Act and legal NGOs*, available at <http://www.essex.ac.uk/armedcon/story_id/000696.pdf>.  
  
SOLID Training Programme: Development of an NGO Strategy on Litigation and Support at the National Level, January 2006, *Trainers guide to the session on ‘Is litigation the right strategy?’*, available at <http://www.solid-eu.org/resources/TrainersGuideToStrategicRevisedFinal.pdf>.  
  
Ann Southworth, *The Rights Revolution and Support Structures for Rights Advocacy*, 34 Law and Society Review 1203 (2000).  
  
Mark Tushnet, *Some Legacies of Brown v. Board of Education,* 90 Virginia Law Review 1693 (October 2004).

Annexe 2: Glossaire des termes juridiques

Un recours collectif a lieu quand un petit groupe de personnes font un recours en justice au nom d’un plus grand groupe.

Amicus curiae signifie “l’ami de la cour”. Beaucoup de juridictions permettent aux organisations intéressées de préparer et de déposer des documents juridiques en soutien d’une des parties au procès.

Un appel est une affaire pour laquelle une juridiction de première instance s’est déjà prononcée mais dont la partie perdante a demandé à une juridiction de plus haute instance de revoir cette décision. Les appels peuvent être capital pour un litige stratégique, à la fois pour assurer que l’affaire soit entendue équitablement et pour avoir accès à une cour plus haute et plus importante afin d'augmenter l’image de l’affaire et à obtenir un impact plus élevé.

Les affaires civiles sont généralement déposées par des individus ou des organisations cherchant une solution de la cour dans le but d’arrêter ou de compenser un dommage causé par les accusés.

Droit civil: voir systèmes juridiques

Demandeur: voir Poursuivants

Les affaires criminelles sont en général déposées par le gouvernement ou les magistrats de la cour (appelés procureurs) pour punir ou éventuellement consacrer une personne accusée d’avoir violé les lois criminelles ou les codes de conduite, bien que certaines juridictions permettent la déposition d’une affaire criminelle de manière privée dans certaines circonstances.

Droit commun: voir systèmes juridiques

Plaignants: voir Poursuivants  
  
Dans le cas d’une rémunération proportionnelle au résultat, les avocats ne chargent pas un taux fixe payable à l’avance ou un taux horaire pour leur services. Au contraire, leur rémunération est dépendante du succès du procès. Dans le cas où l’affaire est gagnée, les avocats recevront un pourcentage des dommages et intérêts des plaignants, c’est-à-dire, la somme d’argent accordée aux plaignants par le juge, le tribunal ou le jury afin de les dédommager du tort causé par les défendeurs. Dans le cas où les avocats perdent l’affaire, ils n’auront rien.

Accusés: Dès qu’une affaire est déposée, la partie poursuivie est d’ordinaire connue sous le nom d’accusé, mais peut également répondre au nom de défendeur.

Système dualiste: voir systèmes monistes et dualistes

Preuve: information qui prouve l’affaire.

Epuisement des voies de recours: Cela implique qu’il faille utiliser toutes les autres voies juridiques disponibles avant que l’affaire soit entendue par un nouveau tribunal. Par exemple, avant de faire appel devant un tribunal international, il est nécessaire d’avoir éteint tout recours juridique au niveau national.   
La juridiction est le lieu où une plainte est déposée devant un tribunal local, régional ou national.

Systèmes juridiques: les trois systèmes juridiques principaux dans le monde sont le droit commun, le droit civil et le droit religieux:

* En Droit commun, la loi est déterminée non seulement par les lois écrites mais également par les décisions de justice. Dès lors, quand le juge analyse une affaire, il ou elle regarde autant les statuts, règlements, conseils, codes ou autres lois écrites avancées par les avocats que les décisions de justice passées relevantes à l’affaire devant lui/elle. Dans les systèmes de droit commun, le précédent – le fondement des décisions passées – joue un rôle plus important que dans les autres systèmes. Il se retrouve au Royaume Uni et dans les anciennes colonies britanniques par exemple.
* Le Droit civil est le système juridique le plus répandu, et est en place dans la plupart des pays d’Europe continentale ainsi que dans de nombreuses anciennes colonies européennes. Le droit civil s’appuie beaucoup plus sur les codes écrits que le droit commun. Le précédent joue dès lors un rôle négligeable et les juges des juridictions de droit civil donneront peu de poids aux décisions passées. Autrement dit, bien que l’affaire ait un impact considérable sur la vie des plaignants, elle ne changera probablement pas la façon dont les tribunaux interprètent la loi en général ou dans des affaires similaires pouvant surgir dans le futur.
* Dans les systèmes juridiques religieux, les doctrines ou textes religieux jouent un rôle premier dans la création, l’interprétation et l’application des lois de la juridiction. L’importance des décisions des tribunaux et des précédents varie en fonction de la religion dominante et du système légal précis en place. Cependant, les juges de la plupart des juridictions donnent un certain poids aux décisions précédentes ou aux ordres et opinions de juristes religieux.

Systèmes monistes et dualistes: En général, les juridictions approchent les traités et les accords internationaux de deux manières. Dans ce qu’on appelle les systèmes monistes, les règles et accords internationaux peuvent être mis en place directement par les autorités nationales et dans les tribunaux nationaux dès que le traité ou l’accord a été signé, ratifié et est entré en force. Dans les systèmes dualistes, cependant, les traités et accords ne peuvent être mis en application par les autorités ou dans les tribunaux avant qu’une loi nationale n’ait été passée pour incorporer les principes inhérents à ce traité ou à cet accord.  
  
Requérant: voir Poursuivant  
  
Les poursuivants, aussi appelés demandeurs, plaignants ou requérants sont des personnes qui peuvent déposer en justice une affaire qui soutient votre objectif ou votre cause.

Avant de commencer à chercher des plaignants, il faut s’assurer que les lois et pratiques locales permettent, et expliquent comment, recruiter ou solliciter des clients.

Le Pro bono renvoie aux services juridiques donnés gracieusement.   
  
Procédure: Les lois sur lesquelles se fonde une affaire juridique ou le tribunal devant lequel on dépose une plainte peuvent avoir des conditions procédurales suggérant ou commandant de choisir un défendeur particulier.

Les mesures provisionnelles, aussi appelées mesures provisoires, injonctions provisoires et injonctions préliminaires sont établies dans le but d’éviter de plus amples dommages aux parties lors du déroulement de l’affaire. De cette façon, la cour ou le tribunal peut ordonner aux défendeurs de cesser certaines actions dès le commencement du procès ou la mesure peut empêcher une loi ou une police éventuellement nuisible d’entrer en vigueur.

Règles de preuve il est primordial de se référer aux règles de preuve dans la juridiction pertinente ; en particulier, car beaucoup de plaintes déposées en litige stratégique sont non-conventionnelles et peuvent de révéler très difficiles à prouver. Il est nécessaire d’essayer de déterminer les règles pour soumettre moins de preuves générales telles que les études sociologiques et de terrain.

Statut légal est juste une autre façon d’établir qui a le droit de poursuivre en justice. Notamment, dans certains pays, si l’on veut avoir fondement pour déposer une plainte, il faut avoir été directement lésé ou victimisé par la personne, l’organisation ou le gouvernement qu’on poursuit.

Le statut des limitations ou délais de prescription est une loi qui détermine la limite dans le temps pour intenter un procès. Les délais varient en fonction des types de plaintes ou de procès. Il est donc nécessaire de connaître la nature des plaintes qu’on veut redresser afin de déterminer combien de temps il reste pour les déposer devant le tribunal. Il est judicieux de vérifier le statut des limitations ou les délais de prescriptions de la juridiction dans laquelle on voudrait entamer un procès avant d’engager des poursuites.

Le litige stratégique implique de sélectionner et d’apporter une affaire devant la cour dans le but de créer une évolution sociale de grande ampleur. Les personnes qui recourent à un litige stratégique veulent utiliser la loi pour laisser une trace au-delà de simplement gagner l’affaire en cours. Cela signifie que les litiges stratégiques sont autant concernés par les effets qu’ils auront sur les populations et les gouvernements qu’ils le sont du résultat des affaires elles-mêmes.

Le fondement de votre plainte et les lois que vous désirez faire respecter peuvent diriger ou implicitement indiquer qui serait le défendeur approprié.  
  
La tierce partie peut être une personne ou une organisation qui n’a pas été directement lésée par les actes ou le comportement de la personne, l’organisation ou le gouvernement que vous poursuivez en justice, mais qui a cependant un intérêt certain dans le résultat du litige.